

Le bien-être des familles québécoises : une responsabilité collective

Mémoire présenté par
les Organismes communautaires du secteur Famille :
Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
Centre québécois de ressources à la petite enfance (CQRPE)
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
(FAFMRQ)
Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)
Parents Secours du Québec (PSQ)
Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM)
Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ)

dans le cadre des consultations prébudgétaires
du ministre des Finances du Québec
Monsieur Yves Séguin

Janvier 2004

Le secteur communautaire Famille

Le secteur communautaire Famille se compose de huit regroupements nationaux et organismes à rayonnement national ainsi que de regroupements régionaux et plus de 350 organismes communautaires Famille (OCF) actifs sur tout le territoire du Québec. Ils font partie du mouvement communautaire autonome et constituent un moyen privilégié que se sont donné les familles pour répondre à leurs besoins; ils favorisent l'émergence de solutions collectives, alternatives et novatrices qu'ils soutiennent. Ces organismes revendiquent également que la famille puisse se développer harmonieusement, grâce à une politique familiale globale cohérente. Reconnaître les organismes Familles pour ce qu'ils sont et leur permettre d'avoir accès à un financement adéquat équivaut à les considérer comme des acteurs de premier plan dans le soutien à la cellule de base de notre société : la famille.

Traditionnellement, les regroupements et organismes communautaires Famille ont été reconnus et ont reçu leur financement du ministère de la Santé et des Services sociaux et des régies régionales (pour les organismes régionaux et locaux). Or, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire, adoptée en septembre 2001, le ministère de la Famille et de l'Enfance (aujourd'hui le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille) a accueilli, le 1^{er} avril 2003, les huit regroupements nationaux et prévoit accueillir l'ensemble des organismes communautaires Famille au plus tard en avril 2005.

Introduction

Bien que le document de consultations prébudgétaires du ministre des Finances soulève un large ensemble de problématiques, le présent mémoire traitera essentiellement de recommandations visant à mieux soutenir les familles. Pour ce faire, les organismes du secteur communautaire Famille, tout en référant à leurs revendications historiques, se sont inspirés d'une recherche effectuée par Ruth Rose, professeure de sciences économiques à l'UQAM, pour le compte de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec : « La politique de soutien au revenu des familles du Québec : une évaluation et une proposition ».

Dans un premier temps, nous tenterons de démontrer l'importance pour la société québécoise de se doter d'une véritable vision de la famille, en tenant compte de sa diversité et de son rôle en tant que cellule de base de la société. Par la suite, nous exposerons quelques-uns des principes sur lesquels s'appuient nos recommandations. Finalement, nous présenterons nos recommandations au Ministre des Finances du Québec, en espérant qu'il reconnaîtra, avec nous, toute l'importance de mieux soutenir les familles québécoises.

Pour une véritable reconnaissance de la famille

Dans la vision de la famille mise de l'avant par les organismes du secteur Famille, les notions de diversité et de responsabilité collective jouent une part importante. D'une part, au cours des dernières décennies, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés industrialisées, a connu de profonds bouleversements, autant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles formes de familles : dès lors, on parlera non seulement de familles biparentales, mais aussi de familles monoparentales, recomposées et homoparentales. D'autre part, selon nous, toute société qui se respecte se doit de soutenir collectivement cette cellule de base que constitue la famille et de faire en sorte que la précieuse tâche de mettre au monde et d'éduquer des enfants soit reconnue à sa juste valeur. Or, en raison des contraintes de plus en plus importantes imposées par le rythme de la vie moderne et des conditions économiques difficiles, de moins en moins de gens font aujourd'hui le choix de devenir parent ou, s'ils le deviennent, le nombre d'enfants par famille est de moins en moins grand.

Comme le souligne le document de consultations prébudgétaires, la baisse de fécondité que connaît actuellement le Québec (à l'instar des autres pays industrialisés) ainsi que le vieillissement de la population figurent parmi les défis auxquels la société québécoise devra faire face au cours des prochaines années. D'autre part, le document de consultations mentionne que 40 % des contribuables québécois ne paient pas d'impôt. Or, s'il y a eu une augmentation du nombre de contribuables qui ne paient pas d'impôt au cours des dernières années, c'est en grande partie parce qu'il y a davantage de personnes en situation de pauvreté au Québec. À ce titre, nous sommes d'avis que l'État québécois se doit d'être à l'avant-garde en matière de politiques sociales, notamment en ce qui a trait à sa politique de soutien aux familles. Élever des enfants coûte cher et leur bien-être devrait, selon nous, être assumé collectivement par l'ensemble de la société québécoise. Si l'on considère qu'en 1997, 196 399 enfants vivaient sous le seuil du faible revenu et que la pauvreté affecte encore plus durement les enfants que les adultes, il s'avère essentiel pour l'avenir même de notre société, de remédier à la situation par des mesures concrètes et efficaces de soutien à la famille.

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Québec a coupé de façon substantielle son aide à l'ensemble des familles québécoises. De plus, il a coupé de façon répétée dans le soutien offert aux plus démunis sans pour autant accroître l'aide offerte aux travailleuses et aux travailleurs à faible revenu. Ces politiques ont eu pour effet d'appauvrir encore davantage des personnes déjà pauvres, notamment les bénéficiaires de l'aide sociale. En dépit de certains investissements (notamment dans les services de garde et l'assurance-médicaments), l'enveloppe globale consacrée aux familles n'a à peu près pas augmenté depuis dix ans.

En combinant toutes les mesures d'aide fédérales et provinciales (réduction d'impôt à l'égard de la famille, prestation fiscale pour enfant, allocation familiale, etc.), l'aide totale aux familles est inférieure à ce qu'elle était en 1994 et certaines

mesures ont créé des iniquités, voire même des anomalies à certains seuils de revenus dans les politiques de soutien au revenu des familles. L'étude de Ruth Rose citée précédemment démontre qu'en combinant les diverses mesures sociales, seules les personnes ayant un revenu supérieur à 75 000 \$ s'en sont tirées de façon positive en raison, notamment, des baisses d'impôt. Tous les autres niveaux de revenu ont vu leur aide s'évaporer. Au bas de l'échelle, les familles monoparentales ont perdu presque 2 000 \$ et les familles biparentales presque 3 000 \$ depuis 1994.

Dans un souci de rendre la fiscalité plus équitable, les différentes mesures devraient d'abord être dirigées vers les familles de la classe moyenne faible, c'est-à-dire, les familles ayant un revenu inférieur à 50 000 \$ et des personnes seules ayant des revenus inférieurs à 30 000 \$.

Nos recommandations :

Les recommandations qui suivent ont été élaborées de façon à tenir compte des besoins de l'ensemble des familles québécoises, dans toute leur diversité.

1. **Améliorer les prestations d'aide sociale et établir un barème plancher au niveau des besoins essentiels établis par le gouvernement du Québec en 1998 indexé au coût de la vie (c'est la dernière année où les barèmes ont été fixés en fonction d'une recherche systématique concernant ces besoins essentiels).**
2. **Assouplir les conditions d'accès aux études et les mesures d'employabilité pour les parents ayant de jeunes enfants, par exemple, leur permettre de suivre des programmes à temps partiel en leur donnant une allocation de subsistance.**
3. **Hausser le salaire minimum afin de mieux prévenir la pauvreté et maintenir un écart convenable entre les barèmes de l'aide sociale et le travail au salaire minimum.**
4. **Bonifier l'allocation familiale du Québec en augmentant les montants donnés aux familles les plus pauvres et en augmentant le seuil à partir duquel elle est récupérée (réduire la récupération).**
5. **Créer une allocation universelle à partir du crédit d'impôt non remboursable pour enfants qui existe déjà.**
6. **Remanier le programme APPORT de façon à le rendre plus généreux et plus accessible. Rappelons qu'il n'a pas été indexé depuis 1997 et donc qu'il a perdu une partie importante de sa valeur :**
 - **augmenter les montants ;**
 - **réduire le taux de récupération après que le maximum a été atteint afin de l'étendre à davantage de familles et réduire son effet désincitatif pour le travail ;**
 - **le transformer en crédit d'impôt remboursable permettant aux familles de le réclamer sur le rapport d'impôt plutôt qu'au cours de l'année (des avances au cours de l'année devraient toujours être possibles comme c'est le cas au *Earned Income Tax Credit* aux États-Unis) ;**
 - **l'aide pour les frais de garde devrait être récupérée après que l'allocation familiale du Québec ait atteint son minimum et pas sur le même intervalle de revenu.**
7. **Transformer la « Réduction d'impôt à l'égard de la famille » en crédit remboursable afin de permettre à tous les parents admissibles d'en bénéficier pleinement.**

- 8. Transformer les crédits non remboursables personnels de base pour conjoint en crédits remboursables afin d'assurer (dans le cas de familles recomposées, par exemple) que les personnes pour lesquelles ils sont accordés puissent en bénéficier directement. Il s'agit, entre autres, d'une forme de reconnaissance du travail qu'effectuent les parents au foyer auprès de leurs enfants. D'autres crédits non remboursables, notamment celui pour une personne atteinte d'une déficience grave et prolongée, devraient aussi devenir remboursables afin d'assurer que toutes les personnes qui y ont droit les reçoivent effectivement.**
- 9. Rétablir une allocation de disponibilité (à l'image de celle qui avait été créée en 1981) pour les parents qui n'utilisent pas les services de garde et qui font le choix de demeurer à la maison pour s'occuper de leurs propres enfants ainsi que pour les personnes qui prennent soin d'autres membres de leur famille (parent âgé, personne handicapée, personne malade).**
- 10. Bonifier d'autres programmes spécifiques, tels l'assurance-médicaments, l'accès aux services dentaires ou d'optométrie, la construction de logements sociaux, l'accessibilité à l'aide juridique, un meilleur soutien aux familles ayant un enfant handicapé, etc.**
- 11. Favoriser une meilleure conciliation famille/travail par le biais de diverses mesures (services de garde de qualité, universels et accessibles, congés parentaux, assurance parentale, souplesse dans les horaires de travail, etc.).**

Conclusion

Sans évacuer la nécessité de se préoccuper de la santé des finances publiques, le prochain budget du gouvernement du Québec devra d'abord faire en sorte d'assurer la couverture des besoins essentiels pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Il est inadmissible qu'encore aujourd'hui plus d'un enfant sur cinq soit pauvre au Québec et que la plus grande partie des familles au sein desquelles ils vivent auraient besoin de 8 000 \$ supplémentaires pour simplement atteindre le seuil de pauvreté.

Il est par ailleurs très préoccupant que près de 50 % de la population du Québec aient un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Si l'État québécois vise véritablement à redresser la situation dans les finances publiques (notamment en augmentant le nombre de contribuables en mesure de payer de l'impôt), s'il se préoccupe des effets des phénomènes démographiques (baisse de la fécondité et vieillissement de la population) et s'il se questionne sur sa capacité future de répondre aux besoins en terme de services de santé et de services sociaux, il doit d'abord tout mettre en œuvre pour freiner l'appauvrissement des individus et des familles. Les enfants sont l'avenir de notre société et le bien-être des familles au sein desquelles ils grandissent se doit, dans l'intérêt de tous, d'être assumé collectivement et correctement.